

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

<b>Action 16</b> <b>En cours</b>	<b>« Renforcer la prise en compte des milieux humides dans la gouvernance de la biodiversité outre-mer »</b>
Contexte	<p>« Conformément à la feuille de route pour la transition écologique et afin de mettre en valeur les atouts de la biodiversité ultramarine, des débats locaux seront organisés en relation avec les collectivités, dans le cadre de l'Initiative Française pour la Conservation et la Gestion de la Biodiversité Outremer, pour aboutir à des stratégies territoriales de la biodiversité. Les inventaires de la biodiversité Outremer seront achevés d'ici 2017. Le réseau d'espaces protégés sera complété et l'accent sera mis sur la qualité de la gestion des espaces protégés créés et sur leur insertion dans la vie socioéconomique des territoires. Les milieux humides feront l'objet d'une prise en compte renforcée dans ces débats et démarches.</p> <p>Cette action sera mise en œuvre par la DEB, le Ministère chargé des outremer et les collectivités concernées, dans le respect des compétences de chacun. »</p>
Objectif	Organisation de débats locaux avec les collectivités, dans le cadre de l'Initiative Française pour la Conservation et la Gestion de la Biodiversité Outre-mer (IFREBIOM), pour aboutir à des stratégies territoriales de la biodiversité. Renforcement du réseau d'espaces protégés milieux humides avec accent sur insertion dans vie socio-économique
Pilotes d'action	MTES/DEB
Partenaires	MOM, Collectivités concernées
Financeurs	
Durée	
Résultats en 2018	Il n'a pas été entrepris depuis le début du 3 <sup>ème</sup> plan de recensement exhaustif des actions d'inventaires de biodiversité ni des débats ayant eu lieu. L'action est considérée en cours et ce recensement devait être fait en 2018.
Lien avec les autres actions	
Bilan	<p>Les résultats attendus de cette action n°16 s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative Française pour la Conservation et la Gestion de la Biodiversité Outre-mer (IFREBIOM). L'objectif est d'aboutir à des <b>stratégies territoriales de la biodiversité</b> via l'organisation de débats locaux avec les collectivités, prenant en compte les milieux humides. Bien que la mise en place de l'IFREBIOM ait été décidée lors du Grenelle de l'environnement, elle n'a pas vu le jour (OCDE, 2016).</p> <p>Malgré l'absence de l'IFREBIOM, des stratégies de la biodiversité existent sur certains territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mayotte (Comité français de l'UICN, 2014)</li> <li>• La Réunion (Région et Département de La Réunion, 2015) – stratégie qui est complétée par la « Stratégie de lutte contre les espèces invasives à La Réunion » et la « Stratégie de conservation de la Flore et des Habitats de La Réunion »</li> <li>• Martinique (DEAL Martinique, 2005)</li> </ul>

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

	<ul style="list-style-type: none"><li>• La Région Guadeloupe a lancé la réalisation du Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB) en novembre 2013. Cet outil d'aide à la décision a pour but de dégager les grandes orientations de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité.</li><li>• La Stratégie biodiversité de la Polynésie française</li><li>• Il existe une stratégie « espèces exotiques envahissantes et biodiversité » à Wallis et Futuna, élaborée par le comité français de l'UICN en partenariat avec CI</li></ul> <p>Le plan national en faveur des milieux humides 2014-2018 précise également l'échéance de 2017 pour la réalisation des inventaires de la biodiversité outre-mer.</p> <p>Le MNHN s'est engagé depuis 2006, en collaboration avec l'ONG Pro-Natura, dans des inventaires massifs dans le cadre de l'initiative La Planète Revisitée<sup>1</sup>. Dans ce cadre, une expédition a été conduite en Guyane en 2014 et 2015. En Nouvelle-Calédonie, une mission sur les eaux intérieures, hauturières, les côtes et les forêts a débuté en août 2016 par une exploration hauturière. Elle doit se terminer en novembre 2017 par l'exploration des eaux intérieures de la Grande-Terre</p> <p>D'autres expéditions ont également eu lieu, comme le projet Karubenthos, porté par le Parc National de Guadeloupe (PNG), en étroite collaboration avec les équipes du MNHN, qui a permis en 2012 de réaliser un inventaire des algues et invertébrés marins des écosystèmes côtiers de Guadeloupe. L'expédition Madibenthos, qui s'est déroulée en fin d'année 2016, a, elle, permis un inventaire de la faune et de la flore marine des côtes martiniquaises.</p>
Perspectives	Promouvoir l'acquisition de connaissance dans les territoires ultramarins Mise à jour / Développement de l'ensemble des stratégies pour la biodiversité ? (cibler sur certains territoires ?)

<sup>1</sup> <http://www.laplaneterevisitee.org/fr>

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

<b>Action 39</b> <b>En cours</b>	<b>« Renforcer la prise en compte des milieux humides au sein des conventions Mers régionales »</b>
Contexte	<p>« Il est important que le sujet de la gestion durable des milieux humides soit particulièrement valorisé dans le cadre des engagements de la France au sein des conventions « Mers régionales ». Cette action concerne tout d'abord le renforcement de l'articulation et de la complémentarité des actions conduites dans les outre-mer avec les programmes des conventions « Mers régionales » sur le sujet des milieux humides. Il conviendra par ailleurs de promouvoir les échanges d'expérience, de savoir-faire scientifique et technique et de bonnes pratiques. Cette action sera mise en œuvre par la DEB avec l'appui de la Direction des Affaires Européennes et Internationales et en coordination avec le Ministère chargé des Affaires étrangères. »</p>
Objectif	<p>La France est partie<sup>2</sup> à plusieurs conventions de mers régionales visant à la protection et la valorisation du milieu marin, notamment par la mise en œuvre de mesures de conservation des écosystèmes et de protection des espèces et espaces.</p> <p>L'action vise à renforcer les synergies entre les opérations sur les milieux humides conduites au niveau national avec les programmes des conventions de Mers régionales. Deux sous-actions principales étaient envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le soutien de l'inscription de zones humides comme aires protégées dans le cadre des conventions de mers régionales.</li> <li>• Le renforcement de l'information et la prise de conscience de l'importance des milieux humides dans les enceintes décisionnelles des conventions de mers régionales auxquelles la France est partie</li> </ul> <p>Après les propositions faites en 2016 au comité scientifique et technique de SPAW pour l'adoption de nouvelles aires comportant des milieux humides dans le cadre du protocole, l'objectif était en 2017 de faire adopter ces nouvelles aires protégées lors de la COP 13 de la convention de Carthagène, qui s'est déroulée en Guyane en mars 2017. Malheureusement des événements sociaux ont bouleversé le programme de la COP ce qui n'a pas permis d'adopter toutes les mesures attendues.</p>
Pilotes d'action	MTES/DEB-MI
Partenaires	MTES/DAEI - MAEDI
Financeurs	
Durée	
Résultats en 2018	
Lien avec les autres actions	X
Bilan	

<sup>2</sup> Les parties à une convention sont les signataires de ladite convention.

**BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018**

Perspectives	
--------------	--

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

<b>Action 40</b> <b>Atteinte</b>	<b>« Poursuivre l'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers) »</b>
Contexte	<p>« L'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés est un des nombreux chantiers auquel s'attache l'IFRECOR. Le programme d'actions 2011-2015 s'articule ainsi autour de différents thèmes d'intérêts transversaux permettant le renforcement des connaissances des milieux humides spécifiques aux outre-mer.</p> <p>Quelques actions phares peuvent être citées : inventaire et bancarisation dans l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) des espèces coralliennes, élaboration d'une typologie des habitats récifaux en vue de leur cartographie à l'échelle de chaque territoire, renforcement du réseau de suivi des récifs coralliens, mise en place d'un réseau de suivi des herbiers et d'un réseau de suivi des mangroves, etc.</p> <p>Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du réseau IFRECOR »</p>
Objectif	<p>L'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés est un des nombreux chantiers auquel s'attache l'IFRECOR. Le programme d'actions 2011-2015 s'articule ainsi autour de différents thèmes d'intérêts transversaux (TIT) permettant le renforcement des connaissances des milieux humides littoraux et marins spécifiques aux outre-mer.</p> <p>Ces TIT sont les suivants :</p> <p>TIT Biodiversité : Synthèse et mise en ligne des informations relatives aux espèces inventoriées et aux habitats des récifs coralliens et écosystèmes associés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• TIT Valeur des écosystèmes : valeur des services écosystémiques et choix de gestion</li> <li>• TIT Réseaux d'observation : suivi de l'état de santé des récifs coralliens et des écosystèmes associés de l'environnement et des changements climatiques</li> <li>• TIT Cartographie : Développement des méthodes et outils cartographiques</li> </ul> <p>A travers ce programme d'actions, les travaux de l'Ifrecor contribuent donc à améliorer la connaissance des récifs coralliens et des écosystèmes associés en termes d'inventaire (TIT Biodiversité), d'état de santé (TIT Réseaux d'observation), de valeur des services rendus par ces écosystèmes (TIT valeur des écosystèmes) et de spatialisation (TIT Cartographie).</p>
Pilotes d'action	MOM / MTES
Partenaires	Membres du Comité national IFRECOR
Financeurs	IFRECOR
Durée	Fin de la phase III du programme IFRECOR
Résultats en 2018	X
Lien avec les autres actions	Action 40 / Action 41
Bilan	<p>Toutes les productions attendues dans le cadre de cette action ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par territoire, une étude détaillée + une synthèse destinée aux élus locaux présentant la valeur des services rendus par les écosystèmes coralliens et associés</li> </ul>

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un guide méthodologique présentant la méthode suivie par l'Ifreco pour l'estimation de la valeur des services rendus par les écosystèmes coralliens et associés en outre-mer</li><li>- Une synthèse globale sur l'ensemble de l'outre-mer présentant les résultats de l'estimation.</li><li>- Inventaire des espèces récifales de l'outre-mer</li><li>- Bilan de l'état de santé des récifs coralliens et écosystèmes associés de l'outre-mer français</li></ul>
Perspectives	Cette action est considérée comme réalisée pour le troisième plan national en faveur des milieux humides mais se poursuit dans le cadre de la phase IV du programme IFRECOR

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

<b>Action 41</b> <b>Atteinte</b>	<b>« Evaluer l'état de santé des récifs coralliens et écosystèmes associés de l'outre-mer »</b>
Contexte	« La fin de la phase quinquennale d'actions de l'IFRECOR (2011-2015) doit être l'occasion de publier un rapport présentant un bilan de l'état de santé des récifs coralliens dans les outre-mer français, reposant sur l'ensemble des données collectées jusque-là. Cette action est mise en œuvre dans le cadre du réseau IFRECOR »
Objectif	Publication d'un rapport présentant un bilan de l'état de santé des récifs coralliens dans les outre-mer français valorisant 15 années de collecte de données
Pilotes d'action	MOM / MTES
Partenaires	Membres du Comité national IFRECOR GT associé au TIT Réseaux d'observation, sous-thème « récifs » de l'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens)
Financeurs	IFRECOR + autres ?
Durée	
Résultats en 2018	X
Lien avec les autres actions	Action 40 / Action 42
Bilan	Ouvrage dressant le bilan de l'état de santé des récifs coralliens de l'outre-mer français publié en 2015
Perspectives	L'action est terminée pour le troisième plan national mais elle continue dans le cadre de la quatrième phase du plan d'actions IFRECOR (2016-2020). Le Pôle-relais zones humides tropicales assure d'ailleurs l'évaluation de l'état de santé des mangroves pour cette phase, via le Réseau National d'Observation et d'Aide à la Gestion des Mangroves qu'il anime.

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

<b>Action 42</b> <b>Atteinte</b>	<b>« Mener une évaluation des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers) »</b>
Contexte	<p>« Depuis 2011, l'IFRECOR travaille à développer une méthode standardisée d'évaluation des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés afin d'être en mesure de conduire cette évaluation dans les différentes collectivités d'outremer.</p> <p>Ces services couvrent les usages directs des écosystèmes (pêche, tourisme, etc.), les usages indirects (biomasse, assainissement, séquestration de carbone, etc.) et les non usages.</p> <p>D'ici fin 2015, un guide méthodologique ainsi qu'une évaluation par collectivité devrait être disponible. Ces travaux ont vocation à contribuer à l'Evaluation Française des Ecosystème et des Services Ecosystémiques (EFESE) actuellement en cours.</p> <p>Cette action est mise en œuvre dans le cadre du réseau IFRECOR »</p>
Objectif	<p>Développement d'une méthode standardisée d'évaluation des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés permettant de conduire cette évaluation dans les différentes collectivités d'outre-mer couverte par l'Ifrecor. Ces services couvrent les usages directs des écosystèmes (pêche, tourisme, etc.), les usages indirects (biomasse, assainissement, séquestration de carbone, etc.) et les non-usages.</p> <p>L'IFRECOR y travaille depuis 2011, et l'objectif était de rendre disponible d'ici fin 2015 un guide méthodologique, une évaluation par collectivité, des synthèses par collectivité à destination des élus locaux ainsi qu'une étude globale de la valeur des services rendus par ces écosystèmes dans tout l'outre-mer français.</p>
Pilotes d'action	MOM / MTES
Partenaires	Membres du Comité national IFRECOR GT associé au TIT « valeur des écosystèmes » de l'IFRECOR
Financeurs	IFRECOR + autres ?
Durée	
Résultats en 2018	X
Lien avec les autres actions	Action 40 / Action 41
Bilan	<p>Le résultat attendu pour cette action était la publication d'un guide indiquant une méthode standardisée d'évaluation de la valeur économique des services rendus par les récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA). Cette évaluation a été conduite entre 2011 et 2015 par l'IFRECOR pour neuf collectivités (Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, La Réunion, Saint Barthélemy, Saint Martin et Wallis et Futuna). Chaque collectivité dispose d'une synthèse qui lui est propre, sous format d'une plaquette de quelques pages, et une synthèse globale a été également publiée en 2016 (Pascal &amp; al., 2016) et est disponible en ligne<sup>3</sup>.</p>
Perspectives	

<sup>3</sup> <http://www.ifrecor-doc.fr/items/show/1654>



**BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018**

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

<p><b>Action 43</b> <b>Atteinte</b></p>	<p><b>« Placer le tiers des mangroves des outre-mer français sous la protection du Conservatoire du Littoral d'ici trois ans (soit 35 000ha) »</b></p>
<p>Contexte</p>	<p>« Les mangroves constituent des écosystèmes d'une grande richesse sur les territoires d'interface terre-mer ultra marins. Face à la pression foncière, il est essentiel d'en assurer la préservation, la gestion et de mieux évaluer les services qu'elles rendent (protection vis à vis de l'érosion côtière, capture du carbone, assainissement). L'acquisition ou l'affectation de ces milieux au Conservatoire du littoral permet d'engager avec les collectivités des opérations exemplaires de gestion et de mise en valeur.</p> <p>Aujourd'hui, le Conservatoire préserve 24 000 ha de mangroves en Guyane, en Guadeloupe, à Saint Martin et à Mayotte. L'objectif est de compléter ce réseau pour augmenter d'environ 50 % cette surface d'ici trois ans permettant de placer le tiers des mangroves des outre-mer français dans le domaine du Conservatoire. Un programme d'actions prioritaires sera établi à cette fin. Cette action sera mise en œuvre par le Conservatoire du littoral, sous l'égide du Ministère chargé des outre-mer et du MEDDE, en lien avec les DEAL, les collectivités territoriales, et d'autres organismes publics (ONF, offices de l'eau). »</p>
<p>Objectif</p>	<p>Les mangroves des Outre-mer français couvrent environ 105 000 ha, principalement en Guyane et Nouvelle-Calédonie. En raison des nombreux services écosystémiques qu'elles rendent, notamment en matière d'atténuation face au changement climatique et de protection du littoral, mais également des pressions auxquelles elles font face, les mangroves constituent un écosystème prioritaire à protéger.</p> <p>Le gouvernement s'est fixé comme objectif, dans le cadre de la deuxième feuille de route pour la transition écologique de septembre 2013, de placer le tiers des mangroves de l'Outre-mer français (soit 35 000 ha) sous la protection du Conservatoire du littoral sous 3 ans. Lors du démarrage de cette action, le Conservatoire protégeait déjà environ 24 000 ha de mangroves, donc l'objectif consistait à lui affecter 11 000 ha supplémentaires.</p> <p>Cet objectif se répartit de la façon suivante au niveau des territoires (le Conservatoire n'intervenant pas dans les collectivités du Pacifique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guadeloupe et Saint-Martin : le conservatoire assurait déjà la protection de quasi-totalité des 4 000 ha de mangroves, donc inchangé</li> <li>- Martinique : affectation de la quasi-totalité des 1 800 ha mangroves de Martinique au Conservatoire (qui n'en protégeait pas encore en Martinique)</li> <li>- Mayotte : la moitié environ des 600 ha de mangroves était déjà affectée au Conservatoire, affectation de l'autre moitié.</li> <li>- Guyane : 20 000 ha de mangroves (sur 70 000) étaient déjà affectés au Conservatoire. Affectation de 9 000 ha supplémentaires.</li> </ul> <p>Lors de la Conférence environnementale de Guadeloupe d'octobre 2014, la ministre de l'Écologie a souhaité que cet objectif soit atteint avant la COP21 de décembre 2015.</p>

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

	<i>NB : d'autres formes de protection des mangroves françaises, complémentaires à l'affectation du Conservatoire, sont également mises en œuvre (réserve naturelle, parc national, parc naturel marin...)</i>
Pilotes d'action	Conservatoire du littoral
Partenaires	MOM/MTES DEAL - collectivités territoriales - ONF - OIEau Action suivie au sein des conseils de rivages concernés (conseil des rivages français d'Amérique et conseil des rivages de l'Océan Indien) et du conseil d'administration du Conservatoire du littoral.
Financeurs	
Durée	
Résultats en 2018	
Lien avec les autres actions	
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répartition territoriale de l'objectif d'affectation, validation en CA du Conservatoire réalisée au CA du 02/10/14. Affectation de la totalité des mangroves sur les collectivités insulaires. Affectation plus sélective en Guyane en fonction de l'acceptation politique locale et des autres outils de protection.</li> <li>- Affectation des mangroves de Martinique (première partie) : Réalisé pour 1260 ha (sur 1800) via une convention de co-gestion signée entre le CDL, le PNR de Martinique et l'ONF en 2015</li> <li>- Affectation des mangroves de Mayotte</li> <li>- Affectation des mangroves de Martinique (fin)</li> <li>- Affectation de 9 000 ha de mangroves en Guyane</li> </ul> <p>Entre les affectations aux CELRL et les superficies sous statut de protections autres (réserves naturelles), l'objectif des 35 000 ha est atteint.</p>
Perspectives	<p>Une affectation de 5 000 ha supplémentaires de mangroves en Guyane est prévue à l'horizon 2020 (COP du Conservatoire) et de 10 à 20 000 ha supplémentaires à l'horizon 2050 (stratégie à long terme) en fonction des autres outils de protection qui pourraient être mis en place.</p> <p>La priorité consistera néanmoins à poursuivre le travail de gestion, de suivi et de valorisation des mangroves déjà affectées.</p> <p>La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, dans son article 113, stipule que l'Etat se fixe pour objectif « <i>d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions territorialisé de protection de 55 000 hectares de mangroves d'ici à 2020</i> ». Au regard de ce texte, le plan national d'actions doit donc être revu à la hausse pour atteindre 55 000 hectares.</p>

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

<b>Action 44</b> <b>Atteinte</b>	<b>« Consolider le Pôle-relais Mangroves &amp; Zones Humides d'Outre-mer et pérenniser le Réseau d'observation des mangroves »</b>
Objectif	Général : Créer un réseau et une dynamique autour des zones humides d'outre-mer, et créer un réseau d'observation des mangroves grâce à la consolidation du Pôle-relais
Pilotes d'action	Initialement Conservatoire du Littoral (CdL), puis repris par Comité français de l'UICN
Partenaires	Conservatoire du Littoral, AFB, IFRECOR, TeMeUm
Financeurs	2017 – 2018 : AFB, IFRECOR, Offices de l'eau Martinique, Guadeloupe, Guyane ; DEAL Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte ; communauté d'agglomération Cap Excellence, Fondation Natures & Découvertes, Léa Nature
Durée	En continu
Résultats en 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refonte du site internet du Pôle : <a href="http://www.pole-tropical.org">www.pole-tropical.org</a></li> <li>• Alimentation de la base de données documentaires (+170 documents en 2018), des actualités sur le site (+168 en 2018). Animation des réseaux sociaux du Pôle-relais zones humides tropicales (PRHZT), diffusion de la newsletter Rhiz'OM (7 format classique et 9 hors format).</li> <li>• Formation MANG en Martinique, diffusion du guide pratique pour les gestionnaires sur le diagnostic et le suivi des zones humides en outre-mer.</li> <li>• Coordination JMZH en Outre-mer, organisation d'évènements grand public pour la fête des mares, la fête de la nature, la Journée Internationale des mangroves (26 Juillet), les journées du patrimoine</li> <li>• Organisation de réunions du Réseau d'Observation et d'Aide à la Gestion de Mangroves (ROM) en Guadeloupe, Martinique et Guyane, envoi d'un questionnaire à tous les membres du réseau.</li> <li>• Lancement de 5 nouvelles Zones Humides Educatives (ZHT) en Guadeloupe (septembre 2018) et diffusion d'une vidéo sur les mangroves (réseaux sociaux PRZHT et UICN France)</li> <li>• Formation sur la restauration des mangroves lors d'un atelier « gestionnaire » à Mayotte (septembre 2018), fondé sur la fiche technique du PRZHT</li> <li>• Animation d'un atelier mangroves lors du comité technique IFRECOR à Paris (octobre);</li> <li>• Diffusion en boucle de la vidéo « mangroves » à l'arrivée de la route du Rhum en Guadeloupe (novembre).</li> <li>• Elaboration de fiches techniques sur les thèmes : restauration des mangroves, aménagements touristiques en zone humide (diffusion 2019)</li> <li>• Elaboration d'un guide juridique à destination des élus (diffusion 2019)</li> <li>• Obtention de co-financements pour les projets suivants : Rencontr'eau cœur des zones humides (livret pédagogique), visite virtuelle des mares de Guadeloupe et de Martinique, et de mangroves de Guadeloupe et de Mayotte (financements Ambassadeurs du lagon), guide juridique, application mobile et WebApp ROM</li> </ul>

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

	<p>(diffusions 2019).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtention de co-financement pour le projet « Surveillons la mangrove de Polynésie français ensemble » dans le cadre du ROM (financements IFRECOR et Mon Projet pour la Planète), lancement avril 2019. Mise en œuvre Te Ora Naho-FAPE, Université de Nantes et UICN France.</li> <li>• Concours de dessins « Calend'Art » et diffusion du calendrier 2019.</li> <li>• Traduction du curriculum « mangroves » de Mangrove Action Project en français.</li> </ul>
Lien avec les autres actions	Action 16/ action 39 / action 40/ action 41/ action 42/action 43
Bilan	<p>En intégrant le Programme Outre-mer du comité français de l'UICN en janvier 2017, le Pôle-relais renommé « Pôle-relais zones humide tropicales » avec un nouveau branding, a pris de l'ampleur avec un rayonnement plus actif dans les régions Océan Indien et Pacifique, et le renforcement de ses actions de communication et de sensibilisation. Le bilan sur cette action est donc très positif.</p> <p>La mise en place de relais territoriaux a également permis une levée de fonds et donc un renforcement des actions du PRZHT pour répondre aux besoins des acteurs locaux. Le PRZHT a été particulièrement actif sur les cibles « jeunesse », avec la multiplication d'actions pédagogiques et notamment la mise en place des premières Zones Humides Educatives en Guadeloupe, et « gestionnaires » grâce au déploiement du Réseau d'Observation et d'Aide à la Gestion des Mangroves (ROM), de fiches techniques promouvant les meilleures pratiques, et de formations dédiées (Martinique et Mayotte).</p>
Perspectives	<p><b>Les suites à prévoir :</b></p> <p>Le Pôle-relais zones humides tropicales est dans une dynamique de déploiement et d'assise de sa notoriété et de ses actions dans les territoires ultramarins.</p> <p>Etant donné qu'il couvre l'intégralité des types de zones humides (intérieures comme littorales) sur 11 territoires aux contextes de gouvernance très variés, les moyens dont il dispose restent très insuffisants par rapport aux enjeux que représentent la préservation de ces écosystèmes critiques dans les territoires ultramarins, particulièrement menacés par l'urbanisation, la pollution, les activités minières, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, d'autant plus que ces territoires sont particulièrement exposés et vulnérables aux impacts du changement climatique.</p> <p><b>Les priorités identifiées pour les suites du PZRHT incluent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le déploiement d'un volet « appui aux comités de co-gestion » qui devraient se créer pour renforcer la gestion des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral et mis en gestion (DOM):</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Volet renforcement de capacités des communes, intercommunalités et acteurs associatifs autour d'une entité déterminée,</li> <li>◦ Mise en place de formations techniques, diffusion de supports pédagogiques</li> </ul> </li> </ul>

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

- Harmonisation des fonctionnements de gestion dans les différents territoires et échanges d'expérience.  
*(Ambition pour le prochain Plan Stratégique d'Action du PRZHT 2021-2025).*
  - **Promouvoir et accompagner la mise en place de Zones Humides Educatives dans tous les territoires ultramarins tropicaux**
  - Former les acteurs désireux de les mettre en oeuvre
  - Mise en réseau entre ZHE ultramarines  
*(Ambition pour le prochain Plan Stratégique d'Action du PRZHT 2021-2025?)*
  - **Renforcer et pérenniser le Réseau d'Observation et d'Aide à la Gestion des mangroves ROM)**  
Mise à jour de la cartographie harmonisée des mangroves en utilisant de nouvelles technologies de télédétection (Sentinel-2, Pléiades).
  - Organisation de formations sur les observations
  - Mise en réseau/ appui aux gestionnaires pour trouver des solutions de gestion
  - Financements de recherche fondamentale lorsque le problème requiert une étude plus approfondie
  - Maturation du réseau ROM en Polynésie française
- Dès 2019-2020**
- **Continuer les efforts de coopération régionale**
  - Organiser des évènements avec les territoires voisins dans les trois bassins océaniques
- 
- Encourager la participation des PTOM dans les pre-Cop Ramsar de leur région respective (Caraïbe, Océan Indien Pacifique)
- Proposition générale pour le nouveau Plan:**
- Insister sur les enjeux particulièrement forts de la préservation des zones humides dans les territoires ultramarins tropicaux dans le contexte de changements globaux.
  - Intégrer ces enjeux ultramarins dans l'ensemble du Plan plutôt que d'en dédier une section, tout en prenant soin de mettre les outre-mer en avant.

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

<b>Action 45</b> <b>En cours</b>	<b>« Développer un observatoire des impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers) »</b>
Contexte	« Depuis 2011, dans le cadre de son TIT « Adaptation au changement climatique », l'IFRECOR soutient l'acquisition de connaissances et la construction d'outils permettant d'anticiper les conséquences des impacts du changement climatique sur les récifs coralliens. Un observatoire dédié doit être développé, afin de mettre à disposition de la communauté scientifique et des décideurs, une batterie d'indicateurs des impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et écosystèmes associés. Cette action est mise en œuvre dans le cadre du réseau IFRECOR »
Objectif	Le résultat attendu à l'issue du plan national d'action 2014-2018 est la mise en place d'un observatoire dédié aux impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés.  Durant les plans d'actions 2006-2010 puis 2011-2015 de l'IFRECOR, un observatoire du changement climatique en outre-mer a été développé sur la base de huit indicateurs, validés par l'ONERC, qui sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La température de la surface de la mer</li> <li>• L'état de santé des récifs coralliens, mangroves et herbiers</li> <li>• Le niveau de la mer</li> <li>• Les phénomènes météorologiques extrêmes</li> <li>• L'acidification des océans</li> <li>• L'érosion des côtes</li> <li>• L'évolution de la végétation littorale</li> <li>• L'évolution des nappes littorales et des intrusions salées marines</li> </ul>
Pilotes d'action	MOM/MTES
Partenaires	Réseau IFRECOR GT spécifique IFRECOR
Financeurs	
Durée	
Résultats en 2018	A préciser par ifrecor
Lien avec les autres actions	X
Bilan	Une plateforme a été mise en ligne, sous le nom de SIRECCO4, réunissant une base de données bibliographique sur « les changements climatiques et milieux récifaux ». Malheureusement, cette plateforme n'a pas été mise à jour depuis 2012. Intervention faite sur le carbone bleu à la COP 21.

<sup>4</sup> <http://windvane.univ-nc.nc/~ifrecor/>

## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

Perspectives	<p>Le plan d'actions 2016-2020 de l'IFRECOR identifie six grands domaines d'intervention, dont le domaine « Surveiller et atténuer les impacts du changement climatique ». Dans ce cadre, il est prévu des actions favorisant la prise en compte des milieux récifaux et écosystèmes associés dans les stratégies, schémas et plans d'adaptation territoriaux. Il est également prévu de pérenniser et développer l'observatoire du changement climatique (OCC) mis en place durant les précédents plans d'actions, en poursuivant une veille scientifique et technologique et en actualisant chaque année les indicateurs existants, qui seront complétés en lien avec les réseaux d'observation de l'IFRECOR. De plus, une réflexion commune IFRECOR-ONERC devrait conduire à l'intégration d'un indicateur « récifs coralliens » dans les indicateurs « séries courtes » de l'observatoire national.</p> <p>Cette action n'est donc pas terminée mais bien identifiée dans le plan d'actions 2016-2020 de l'IFRECOR</p>
--------------	--



## BILAN ACTIONS GTh OM - 3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

<b>Action XX</b> <b>En cours</b>	<b>« Identification et délimitation des zones humides d'outre-mer »</b>
Contexte	Dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation dans les départements d'outre-mer, les maitres d'ouvrage, les bureaux d'études, les services de l'Etat et leurs établissements publics ne disposent pas d'un arrêté interministériel d'identification et de délimitation des zones humides comme le territoire métropolitain et la Corse (arrêté du 24 juin 2008 modifié). Seule la définition du L214-1 du Code de l'Environnement est applicable dans les départements d'outre-mer, ce qui entraîne des difficultés d'application de la réglementation en raison du manque de précision des critères à retenir pour identifier et délimiter ces milieux.
Objectif	L'ambition de l'action est de faire, dans un premier temps, un état de l'art des travaux scientifiques et techniques réalisés ou en cours sur l'identification et la délimitation des zones humides en outre-mer, en élargissant la synthèse aux zones biogéographiques équivalentes à l'international.  Dans un second temps, l'objectif est de proposer des prototypes de protocoles et de les tester sur le terrain afin de mettre en évidence les atouts et faiblesses d'application de ces derniers. L'objectif est d'avoir en milieu d'année 2019 des protocoles. Ceux-ci doivent être pragmatiques, rapides à mettre en œuvre, objectifs et reproductibles, indépendants au maximum de la phénologie et des variations saisonnières, ne nécessitant pas le recours à des spécialistes ou experts et utilisant des informations accessibles librement (conformément à la directive Aarhus). Ils seront la base scientifique technique d'un projet d'arrêté interministériel qui pourra alors être pris en 2020.
Pilotes d'action	IRD
Partenaires	AFB, DEB, DEAL, Offices de l'eau, partenaires scientifiques (Cirad, Université, etc.), Pôles relais zones humides tropicales
Financeurs	AFB, IRD
Durée	2018-2020
Résultats en 2018	Lancement de la convention et démarrage des travaux (premier copil en novembre 2018)
Lien avec les autres actions	X
Bilan	Cette action a été présentée lors du GNMH du 12 janvier 2017 et le groupe a validé l'intégration de cette action dans le 3 <sup>ème</sup> plan national.  Les travaux sont portés par l'IRD de Guyane, avec le soutien de l'AFB.
Perspectives	L'action est en cours et se poursuit conformément à la fiche descriptive rédigée et validée.